

# **Mémoire sur le projet de redécoupage du comté de Chicoutimi**

**Par : Richard Saulnier**  
**Citoyen et entrepreneur du secteur nord de l'arrondissement de**  
**Chicoutimi**

**Présenté à : la Commission de la représentation électorale**

**Saguenay**  
**Le jeudi 5 juin 2008**

J'ai appris, il y a quelques semaines, que votre Commission analysait la possibilité de séparer le secteur nord de l'arrondissement de Chicoutimi de l'actuel comté de Chicoutimi. Ce secteur, mon secteur, serait ensuite ajouté au comté de Dubuc. J'en fus très surpris. J'y voyais deux raisons possibles : soit que des impératifs incontournables forçaient la Commission à prendre une décision malgré l'illogisme évident de ce geste, soit que les membres de la commissions ne perçoivent pas le caractère urbain de mon secteur et les liens indissociables qui l'unissent au secteur sud de l'arrondissement dont il fait présentement partie.

J'ai rassemblé de l'information qui me permettrait de valider la première hypothèse. Je me disais que peut-être une loi, nouvelle ou existante, dictait des règles froides, cartésiennes et mathématiques qui établissaient des règles de découpage des comtés. J'ai alors découvert que, malgré le fait que vous devez tenir compte de considérations géographiques et socio-économiques, vous essayez surtout d'uniformiser le plus possible le nombre d'électeurs des comtés de la province. C'est un objectif qui se défend. Cependant, concernant le nombre d'électeurs des comtés de Chicoutimi et de Dubuc, avec la réforme que vous proposez, les actuels écarts par rapport à la moyenne provinciale seraient toujours les mêmes à des poussières près, excepté qu'ils changeraient de comté.

Je n'ai pas de boule de cristal, mais peut-être qu'un glissement des développements domiciliaires vers la périphérie du milieu urbain s'avérera dans les prochaines années. Il est donc possible qu'à très court terme, si vous allez de l'avant avec vos intentions, de légers changements démographiques donnent des écarts à la moyenne plus grands que ce que nous avons présentement. Vous n'êtes pas sans savoir que la population du comté de Chicoutimi continue de décliner, année après année, alors que celle du comté de Dubuc est en légère croissance, malgré le drame de la fermeture de l'usine d'Abitibi-Consolidated à La Baie. Que nous réserve le futur? Après cette brève analyse, je me suis dit que de simples règles mathématiques ne pouvaient expliquer un tel chambardement étant donné l'impact mineur et incertain des résultats.

Il restait alors ma deuxième hypothèse, celle d'une perception fautive des réalités qui caractérisent l'ancienne ville de Chicoutimi-Nord. Si vous n'avez jamais vécu dans notre région, il est tout à fait normal que vous saisissiez difficilement tous les liens qui unissent les deux rives du Saguenay à la hauteur de Chicoutimi. Cette rivière ne crée en aucune façon une séparation dans l'arrondissement de Chicoutimi. Lors des belles soirées d'été, des dizaines de badauds stationnent leurs voitures près du centre ville du secteur nord pour traverser à pieds le pont de Ste-Anne afin de profiter des promenades aménagées sur le site du Vieux Port, près du centre-ville du secteur sud. Parlant de ces deux centres-villes, ils font partie de la même association, soit l'Association des centres-villes de Chicoutimi. La Chambre de Commerce du Saguenay englobe aussi les commerces du secteur nord de Chicoutimi. De plus, ils ont la même représentante au conseil municipal. En effet, le district no 11 chevauche le Saguenay et réunit les deux centres-villes.

N'oublions pas que les limites de l'actuel comté de Chicoutimi sont les mêmes qui ont délimité la ville de Chicoutimi pendant près de trente ans. N'ajoutons pas plus de confusion à l'état actuel des choses : dans notre belle région du Saguenay, la rivière Saguenay qui couperait Saguenay en deux à la hauteur de Chicoutimi pour lui enlever Chicoutimi-Nord.

Il y a bien peu en commun entre Chicoutimi-Nord et les composantes actuelles du comté de Dubuc. Même l'arrondissement de La Baie, qui fait partie du comté de Dubuc, se perçoit plus en lien avec ses villages voisins qu'avec l'arrondissement de Chicoutimi. On l'a bien senti lors du processus de fusion de la ville de Saguenay alors qu'un groupe de baieriverains proposait plutôt de fusionner La Baie avec des villages du Bas-Saguenay. Pourquoi séparer ce qui se marie bien pour arranger un mariage forcé?

Je tiens aussi à mentionner que je n'ai rien contre les villages qui nous entourent. Ma conjointe a beaucoup de parenté à St-Honoré et je suis originaire de St-Fulgence. Mais, en m'établissant à Chicoutimi, j'ai pris la décision de m'établir en ville pour être proche de tout, qu'on parle des commerces, des services ou de la plupart de mes clients. Je me retrouvais aussi près du bureau de comté de mon député provincial que j'ai dû consulter lorsque j'ai démarré ma petite entreprise.

Je vous présente ce mémoire à titre personnel, mais je le fais aussi dans l'intention de donner une voix à une majorité silencieuse de concitoyens et de gens d'affaires qui se sentent citoyens et chicoutimiens, et qui ne comprennent pas qu'on veuille déchirer Chicoutimi avec une barrière politique.

Je vous remercie de me donner l'opportunité de vous exprimer mon point de vue sur la présente réforme. J'espère que ma participation contribuera à vous convaincre que l'actuel arrondissement et comté de Chicoutimi forme une entité homogène dont les secteurs nord et sud sont indissociables.

Sincèrement

Richard Saulnier